

**Compte-rendu de la commission compétences nouvelles et mutualisation
du 1^{er} mars 2017.**

PRESENTS :

MANDEREN	DORBACH	Régis
RUSTROFF	DEVELLE	Jérôme
BOUZONVILLE	LARCHER	Clément
CHEMERY	OCHER	Maurice
MERSCHWEILLER	BREIT	René
NEUNKIRCHEN	LANFRIT	Roland
VAUDRECHING	KOPP	Gabriel
CCB3F	BAUMANN	Benjamin

ABSENTS :

FILSTROFF KUPPERSCHMITT René

FREISTROFF SCHWARTZ Christian

Jérôme Develle est élu président de la commission, il remercie les membres.

Clement LARCER est élu vice-président.

Eau et assainissement : (état cartographique de la gouvernance actuelle en PJ)

Dans l'état actuel de la législation, ces deux compétences seront obligatoires en 2020.

Compte tenu de leur complexité, il est décidé de traiter séparément ces deux thématiques.

Il est proposé de confier à Matec deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (env. 5000 € HT chacune subventionné à 80% par l'agence de l'eau) pour la réalisation de deux études diagnostiques et de préfiguration de gouvernance.

GEMAPI :

Jérôme Develle rappelle que l'hydrographie de la nouvelle communauté se répartie sur deux bassins versants, la Moselle et la Nied.

Concernant la Moselle, il rappelle que la communauté a acté la participation à un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) et le Syndicat de la Canner, qui vise à la réalisation d'une étude diagnostique et de préfiguration de gouvernance.

Concernant la Nied, les quatre syndicats sont a priori engagés dans la perspective d'une fusion.

MUTUALISATION

La commission après débat pense qu'il faut :

- Redéfinir le schéma de mutualisation en s'appuyant sur les 2 schémas existant des anciennes CC.
- Faire un état des lieux des différentes mutualisations existantes, voir notamment avec la commission environnement pour le balayage de voirie et vidange des avaloirs.

Présentation à la commission du service "secrétaire de mairie itinérante" qui existait sur le territoire de la CC3F.

Les communes, en cas d'absence de leur secrétaire de mairie pour maladie, congés ou en cas de surcroît de travail pouvaient utiliser le service.

La commission souhaite qu'un bilan soit établi.

La commission souhaite que soit fait un inventaire des différents logiciels de comptabilité sur tout le territoire et sur la possibilité d'en mutualiser les maintenances, voire d'en uniformiser le fonctionnement.

GROUPEMENT de COMMANDE.

La commission demande de relancer les groupements de commande en faisant tout de même attention à ne pas pénaliser l'économie locale, voir fonctionner par zone géographique.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Qu'est-ce une maison de services au public?

Les Maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) pilote la politique publique d'accessibilité aux services dont les Maisons de services au public sont un outil de proximité. Le dispositif d'animation nationale du réseau des Maisons de services au public a été confié à la Caisse des Dépôts.

Dans une « Maison de services au public » l'utilisateur est accueilli par un agent et peut, dans un lieu unique, obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Elle offre aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...

Les Maisons, animées par des agents formés par les opérateurs partenaires, délivrent un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

Accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation)...

Aide à l'utilisation des services en ligne : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...

Aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, ...

Mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous, permanences partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance ...

Sept opérateurs nationaux sont partenaires du programme national Maison de services au public :

1. Pôle emploi
2. La Caisse Nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Assurance Maladie)
3. La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Assurance Retraite)
4. La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)
5. La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)
6. La Poste
7. GRDF

Chaque Maison de services au public délivre une offre de services en fonction des besoins locaux et des partenariats tissés, notamment avec les acteurs locaux.

La commission, dans un souci de rendre un service au plus près du citoyen, fait un bilan de ce qui existe, notamment sur le Bouzonvillois, avec les permanences suivantes au siège de la CC:

- CAF (lundi de 9h00-11h30)
- CPAM (vendredi 9h00-12h00)
- Pôle Emploi sur Rdv
- CARSAT sur Rdv ou permanence le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 8h30-12h00 et 13h30-16h00.
- MSA 1er et 3eme jeudi du mois de 8h30-12h00 et 13h30-16h00.
- Comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle 1er et 3eme jeudi du mois de 16h00-17h00
- Service territorial éducatif en milieu ouvert - établissement de protection judiciaire à la jeunesse 1er et 3eme vendredi du mois 13h30-16h00
- Association de réadaptation et de défense des devenus sourd et malentendants 2eme et 4eme lundi du mois de 14h00 à 16h00
- Allo Actif mardi 13h30-17h00 et 3eme lundi du mois 14h00-17h00

Après débat, l'idée est de rendre ce service sur l'ensemble du territoire notamment en créant des permanences sur le Sierckois et d'étoffer celles sur le Bouzonvillois.

Afin d'avancer sur le sujet il faut :

- Faire un état des lieux des différents organismes et permanences sur le périmètre de Sierck.
- Trouver un lieu d'accueil pouvant accueillir les différents organismes.
- Travailler avec les commissions concernées.

Jérôme Develle remercie les membres et clôt la séance.

Jérôme DEVELLE
Vice-président compétences nouvelles et mutualisation